

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-six avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le douze avril deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

4 conseillers :

Mr Bouziane BRINI, Murielle RATA, Mme Chantal ROUFFIANGE, Mme Patricia BOS-SAUTEREAU.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Esther CASTAING (pouvoir à Chantal ROUFFIANGE)

#### **ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

1 - Serge MOUNES

2 - Thierry VIGNEAUX

#### **PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme ROUFFIANGE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Point de situation sur les travaux de l'école
- Organisation des élections européennes du 9 juin 2024
- Questions diverses

#### **Point de situation sur les travaux de l'école**

Les locataires de l'ancienne école n'ont pas donné suite à la résiliation de bail qui leur avait été signifiée en mars 2022 afin de libérer les lieux le 30 septembre de cette même année.

Sous la pression de l'architecte, Monsieur Poupard, et de Madame Lévistre de la sous-préfecture de la Haute-Garonne, le Conseil Municipal s'est vu contraint de déposer une requête auprès du juge des référés de Toulouse.

Par son ordonnance du 15 mai 2024 le juge des référés du Tribunal de Toulouse a ordonné que l'ancienne école soit libérée de ses locataires dans les plus brefs délais.

Alors que le Cerfa d'ouverture des travaux a été enregistré le 24 mars 2024, les membres du Conseil Municipal confirment leur volonté de voir les travaux débuter en septembre.

Afin de fixer les modalités de l'ordonnance du juge, il a été décidé de fixer un Conseil Extraordinaire le 6 juin 2024 .

### **Organisation des élections européennes du 9 juin 2024**

La Mairie assurera une permanence en binômes à partir de 7h30' le matin jusqu'au dépouillement le soir. Le premier binôme sera Monsieur Bouziane BRINI et Madame Patricia BOS-SAUTEREAU.

### **Questions diverses**

Néant

### **Prochaines réunions :**

Le jeudi 6 juin 2024 à 18h.

Le vendredi 5 juillet 2024 à 18h

Fin de séance : 20H30'

